

communiqué par un de ses descendants, M. Edmond Roche, avocat, a d'abord le mérite de nous faire distinguer très nettement la branche protestante de cette famille, de la branche catholique, qui demeura fixée dans notre ville.

On sait qu'au moment de la révocation de l'édit de Nantes, Jean Huguetan, chef de la première, quitta Lyon pour se réfugier en Hollande, où il acquit, dit-on, une fortune prodigieuse pour l'époque, dans le commerce de la librairie. On sait aussi que s'étant retiré ensuite en Danemarck, il y vécut en grand seigneur et fut créé comte par le roi Frédéric IV (14). Quant aux représentants de la branche lyonnaise, ils continuèrent à se livrer à l'art de la typographie, en s'alliant aux familles d'imprimeurs les plus connues de cette époque. Aussi voit-on figurer, comme parrains de leurs enfants, les Cardon, les Pillehotte et les Delaroche.

Dans cette sorte de registre de l'état civil, qui commence en l'année 1603, pour finir en 1733, avec la famille Chaumas, dans laquelle se fondit celle des Huguetan, à la fin du XVII^e siècle, on peut aussi recueillir plus d'un trait de mœurs. Ainsi nous y voyons notamment qu'à cette époque les moyens de locomotion ne sont guère plus rapides qu'au XIV^e siècle, où les gens de la noce de Jacquemin Dupuy vont, le premier jour, prendre gîte à Anse, pour se rendre le lendemain à Belleville. Les Huguetan possèdent une vigne à Fontaines-sur-Saône, et au retour des vendanges, ils reviennent en famille et avec tous leurs bagages, sur un grand bateau, qu'on abandonne au paisible courant de la

(14) MSS. de l'Académie de Lyon, t. 124. — Breghot du Lut. *Mélanges biographiques et littéraires*, p. 188.